

Compte-rendu du comité technique ministériel - Budget du 27 septembre 2019

Ce comité technique ministériel était présidé par le ministre de l'agriculture puis dans un second temps par Madame Sophie DELAPORTE, Secrétaire générale du MAA.

FO Agriculture était représentée par Christine HEUZÉ, Stéphane TOUZET, Thierry ELEOUET, Jean-Luc BOULENGIER et Xavier SIMON.

Le ministre a fait une présentation du projet de budget. À noter :

- Le ministre est totalement solidaire de toutes les décisions du gouvernement même s'il s'interroge concernant la création des Secrétariats Généraux communs, indiquant que le bilan de cette réforme peut être bon ou mauvais.
- En matière de gestion de la PAC, il reconnaît une défaillance de l'État. Il remercie le travail considérable effectué par les agents sur le terrain. **Il indique que l'ensemble des retards a été rattrapé.** Par cette phrase, nos collègues en poste dans les SEA auront bien la preuve incontestable que le ministre est totalement déconnecté des réalités du terrain.

Il a indiqué ses 3 priorités pour le ministère :

- **La transition agro-écologique ;**
- **La sécurité sanitaire :** il s'agit de renforcer le contrôle avec plus de 27 millions d'euros supplémentaires. Le système français est l'un des plus performant. À la demande du Président, la possibilité de lancer une force européenne sanitaire sera étudiée.
- **L'enseignement agricole :** le ministre se félicite de l'inscription de 500 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2018. Il souhaite poursuivre l'action de sensibilisation des jeunes pour les filières

agricoles. Il entend aussi traiter la question de l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

En complément, le ministre souhaite :

- Une démarche en faveur de l'ingénierie territoriale. Des ingénieurs en poste au CGAAER devraient rejoindre les DRAAF.
- La suppression des doublons. Il est favorable à une gestion RH la plus proche du terrain.
- En ce qui concerne l'office national des forêts (ONF), il indique qu'un nouveau directeur général sera nommé début octobre. Suite à la déclaration inter-syndicale à ce sujet, le ministre a bien montré par ces propos qu'il ne changerait rien. La forêt devra attendre son successeur pour espérer que l'on lui prête toute l'attention qu'elle mérite.

Il a annoncé qu'un plan de requalification allait se mettre en place sur la période 2019-2022 pour un passage de 100 agents de C en B et 60 de B en A, par an.

Un nouvel échange sur ce projet de budget aura lieu lors du prochain CTM fixé le 17 octobre.

Le projet de budget présenté par le ministre peut se résumer ainsi :

Projet de loi de finances 2020

Hors effet des transferts, le programme 206 voit ses effectifs renforcés en prévision du renforcement des contrôles liés au « BREXIT ». Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est maintenu stable. Les programmes 143 et 215 supporteront respectivement une diminution de 60 et de 130 emplois.

Au global, fixé à **29 799 ETPT**, le plafond d'emplois du ministère envisagé par le projet de loi de finance (PLF) est en **baisse de 298 ETPT** par rapport à la loi de finance (LFI) 2019, en raison :

- 1/ de l'extension en année pleine des mesures fixées par la LFI 2019 (- **64 ETPT**) ;
- 2/ de l'effet du schéma d'emplois de 2020 de **+ 180 ETPT** soit + 296 ETPT sur le programme **206** pour le renforcement des contrôles lié au «BREXIT» et - 116

ETPT liés aux réductions d'emplois sur les programmes **143** et **215** ;

- 3/ de corrections techniques pour **- 40 ETPT** soit - 50 ETPT liés à l'évolution des renforts complémentaires pour les services en charge du traitement des aides de la PAC et + 10 ETPT au titre d'un recrutement supplémentaire d'apprentis sur le programme 143 ;
- 4/ des mesures de transfert (- **374 ETPT**) principalement liées à la création des secrétariats généraux communs en département (*soit -213 sur le programme 206 et - 161 sur le programme 215*)

Hors mouvements des transferts (374) et corrections techniques (40), le plafond d'emplois du ministère affiche + 116 ETPT.

Mesures catégorielles

12,6 M€ de mesures catégorielles ont été programmés en 2019. Seulement 9 M€ prévus dans le budget 2020. Les mesures catégorielles 2020 s'inscrivent, pour une large part, dans la mise en œuvre du **protocole PPCR** dont l'impact est estimé à **7,1 M€** dont 5,3 M€ pour les enseignants.

Il prévoit notamment une évolution des grilles indiciaires et la poursuite des promotions aux nouveaux grades à accès fonctionnel.

Les opérateurs - effectifs 2020

	ETPT LFI 2019	PLF 2020 en ETPT	SOLDE
Agence bio	16	18	+2
Anses	1 308	1 337	+29
ASP	1 777	1 745	-32
CNPF	345	341	-4
FranceAgriMer	1 030	1 002	-28
IFCE	709	673	-36
INAO	235	234	-1
INFOMA	6	6	0
ODEADOM	41	41	0
ONF	8 536	8 485	-51
TOTAL	14 003	13 882	-121

Les schémas d'emplois des opérateurs représentent en 2020 une diminution de 1,4 % par rapport à 2019.

Évolution des crédits de la formation continue 2018/2020

Programmation	2018	2019	2020
BOP 215 - central	2 210 808 €	2 215 660 €	2 215 660 €
BOP 215 - déconcentré	2 517 849 €	2 517 849 €	2 310 034 €
Transfert 333/354	184 170 €	184 170 €	312 707 €
Sous -Total	4 912 827 €	4 917 679 €	4 838 401 €
Formateurs internes	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Total général	5 212 827 €	5 212 827 €	5 138 401 €

La programmation du BOP 215 -déconcentré pour 2020 est adaptée afin de tenir compte de l'évolution des effectifs.

Le montant alloué par agent est maintenu, matérialisant ainsi la priorité accordée par le ministère sur la formation des agents.

Les crédits relatifs à l'action sanitaire et sociale

	Exécution 2017	Exécution 2018	Projet Exécution 2019	PLF 2020
AT/MP, rentes *	1 822 262 €	1 581 615 €	1 756 959 €	1 850 000 €
Prestations sociales **	995 118 €	104 781 €	1 280 517 €	1 500 000 €
Total	2 817 380 €	2 686 396 €	3 037 476 €	3 350 000 €

* accidents du travail, maladies professionnelles, rentes et allocations d'invalidité

** prestations sociales interministérielles, ministérielles et secours

Retard de paie de certains agents

Un retard de paie est annoncé pour 200 ACEN dont les dossiers ont été finalisés tardivement. Le passage à l'outil RenoiRH a rendu leur traitement plus délicat. 90% d'entre eux seront payés en fin septembre. Les autres recevront leur salaire au plus tard le 12 octobre. Ce sont les secrétaires généraux des EPL qui contactent directement

les agents et doivent faire le nécessaire pour les mettre en relation avec les assistants sociaux.

Les agents qui ont changé de quotité de travail se voient répéter la paie du mois d'août. Des erreurs peuvent être constatées sur le calcul des primes. Tout rentrera dans l'ordre sur les paies d'octobre.

FO regrette que l'ensemble des organisations syndicales n'ait pu s'exprimer lors de ce CTM. Le temps imparti au dialogue social par notre ministre n'était pas suffisant.

Votre représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

